

*Habitat 06*



# PROJET IMMOBILIER RESIDENCE AUTONOMIE A BIOT (06)

**Inventaires faune/flore pour le recours gracieux  
suite à Décision d'Examen au cas par cas**



Avril 2023

## LE PROJET

Client	<b>Habitat 06</b>
Projet	<b>Projet immobilier résidence autonomie à Biot (06)</b>
Intitulé du rapport	<b>Inventaires faune/flore pour le recours gracieux suite à Décision d'Examen au cas par cas</b>

## LES AUTEURS

	<p>Cereg Ingénierie - 589 rue Favre de Saint Castor – 34080 MONTPELLIER                  Tel : 04.67.41.69.80 - Fax : 04.67.41.69.81 - montpellier@cereg.com                  www.cereg.com</p>
---	---

Réf. Cereg – 2023-CI-000254

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Avril 2023	Laura METERREAU	Laurent FRAISSE	-



# TABLE DES MATIERES

<b>A. PRESENTATION DES SECTEURS D’ETUDE.....</b>	<b>6</b>
<b>B. PERIMETRES A STATUT .....</b>	<b>8</b>
B.I.    ZONAGES REGLEMENTAIRES .....	9
B.II.   INVENTAIRES REMARQUABLES.....	9
B.III.  PLAN NATIONAUX D’ACTIONS (PNA).....	10
B.IV.   AUTRES ZONAGES.....	10
<b>C. RELEVES DE TERRAIN.....</b>	<b>12</b>
C.I.    METHODOLOGIE D’ETUDE.....	13
C.I.1.  Conditions de terrain .....	13
C.I.2.  Méthodologie.....	13
C.I.3.  Evaluation des enjeux de conservation.....	13
C.II.   BASES DE DONNEES CONSULTEES .....	14
C.III.  RESULTATS DES RELEVES DE TERRAIN .....	15
C.III.1.  Habitats.....	15
C.III.2.  Flore.....	16
C.III.3.  Faune.....	17
C.III.3.1.  Invertébrés.....	17
C.III.3.2.  Amphibiens.....	17
C.III.3.3.  Reptiles.....	18
C.III.3.4.  Oiseaux.....	20
C.III.3.5.  Mammifères .....	22
C.IV.   ZONES A ENJEU .....	23
C.V.    IMPACTS DU PROJET SUR LA BIODIVERSITE .....	24
C.VI.   RECOMMANDATIONS .....	25
C.VI.1.  Evitement.....	25
C.VI.2.  Réduction .....	25
C.VI.3.  Accompagnement .....	27

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau des inventaires de terrain .....	13
Tableau 2 : Critères de définition des différents niveaux d’enjeux régionaux de conservation .....	13
Tableau 3 : Critères de définition des différents niveaux d’enjeux locaux de conservation .....	14
Tableau 4 : Bases de données et anciens rapports consultés .....	14
Tableau 5 : Habitats identifiés sur la zone d’étude .....	15
Tableau 6 : Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) présentes sur la zone d’étude .....	16
Tableau 8 : Liste des espèces végétales observées et leur état de conservation associé .....	29
Tableau 9 : Liste des espèces animales observées et potentielles* et leur état de conservation associé .....	31

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation de la zone d’étude .....	7
Illustration 2 : Zones Natura 2000 les plus proches de la zone du projet. (Source : DREAL PACA) .....	9
Illustration 3 : ZNIEFF à proximité de la zone du projet. (Source : DREAL PACA) .....	10
Illustration 4 : Zones SRCE au droit ou à proximité de la zone du projet. ....	11
Illustration 5 : Photographies des habitats présents sur la zone d’étude .....	15
Illustration 6 : Habitats présents sur la zone d’étude .....	16
Illustration 7 : Localisation des habitats favorables aux amphibiens .....	18
Illustration 8 : Enrochements présents sur la zone d’étude .....	19
Illustration 9 : Localisation des habitats favorables aux reptiles .....	20
Illustration 10 : Enjeux présents sur la zone d’étude .....	23
Illustration 11 : Plan de masse, plan paysager et zone de défrichement sur la zone d’étude .....	24
Illustration 12 : Impacts du projet sur la biodiversité .....	25
Illustration 13 : Exemple d'hibernaculum (à gauche) et d'un pierrier (à droite) (Source : Lifeinquarries) .....	26
Illustration 14 : Représentation d'une haie multi strate (Source : Stratégie de mise en oeuvre, A. Bergoend) .....	26
Illustration 15 : Exemple de nichoirs (Gobemouche gris à gauche et Hirondelle rustique à droite) (Source : nichoirs.net, frugall) .....	27
Illustration 16 : Exemple de gîtes à chiroptères (Source : SFPEM) .....	27

## PREAMBULE

Le projet qui a fait l'objet de la demande d'Examen au cas par cas F09323P0003 consiste en la création, sur une parcelle actuellement en partie boisée, d'une résidence autonomie. La réalisation de ce projet nécessite **le défrichement d'une grande majorité de la parcelle (de surface 7 365 m<sup>2</sup>)**. Cette parcelle est par ailleurs partiellement comprise dans une zone soumise à autorisation de défrichement, et ce défrichement fera l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement.

En référence à **l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**, le projet immobilier d'Habitat 06 sur la commune de Biot **n'était pas soumis de fait à étude d'impact**, mais était **soumise à la procédure d'examen au « cas par cas » en application de l'article R. 122-2** selon la rubrique :

<i>47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.</i>	<i>a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.</i>
---	--

Suite à l'examen de ce dossier, l'autorité environnementale, dans son arrêté n° AE-F09323P0003 du 06/03/2023, a considéré que cette opération nécessite la réalisation d'une étude d'impact dont le contenu est défini par l'article R.112-2 du code de l'environnement.

Suite à cet avis, le Maître d'ouvrage **sollicite la possibilité d'une révision de ce dernier** en apportant les éléments complémentaires permettant de répondre aux différents points justifiant cet avis.

**Ce document fait référence au pré-diagnostic écologique, demandé en compléments du dossier.**

# A. PRESENTATION DES SECTEURS D'ETUDE



La zone d'étude concernée par le projet immobilier est localisée à Biot, dans le département des Alpes-Maritimes (06), en région PACA.

Au vu des caractéristiques du secteur d'étude et du projet, deux zones ont donc été définies :

- La **zone d'emprise totale du projet d'extension et/ou de création de poste électriques (0.7 ha)** qui correspond au secteur potentiellement aménagé pour la construction de la résidence autonomie :
- La **zone d'influence écologique (0.4ha)** : elle englobe les différentes entités du milieu naturel remplissant une fonctionnalité écologique importante. Cette zone d'influence écologique prend en compte les habitats naturels présents aux alentours qui peuvent être favorables à la faune recensée sur la zone d'emprise du projet.

**Pour la suite des inventaires faune/flore, le terme de zone d'étude sera utilisé pour définir les périmètres de la zone d'emprise du projet.**



Illustration 1 : Localisation de la zone d'étude

# B. PERIMETRES A STATUT



Pour les différents périmètres à statut identifiés à proximité ou au sein des zones d'étude, une similitude avec ces dernière sera évaluée. Deux critères vont permettre de définir l'intensité de ce lien : la proximité géographique du site ainsi que la similarité des habitats présents.

## B.I. ZONAGES REGLEMENTAIRES

La zone du projet n'est pas au niveau d'une zone Natura 2000, et est à 3.5 km de la zone Natura 2000 la plus proche. Les zones Natura 2000 alentours se trouvent :

- A 3.5 km à l'Est : « Dôme de Biot », directive Habitat FR9301572 ;
- A 4.7 km au Nord-Est : « Rivières et gorges du Loup », directive Habitat FR9301571 ;
- A 6.8 km à l'Est : « Baie et cap d'Antibes, îles de Lerins », directive Habitat FR9301573 ;
- A 4.7 km au Nord-Est : « Préalpes de Grasse », directive oiseaux FR9312002.

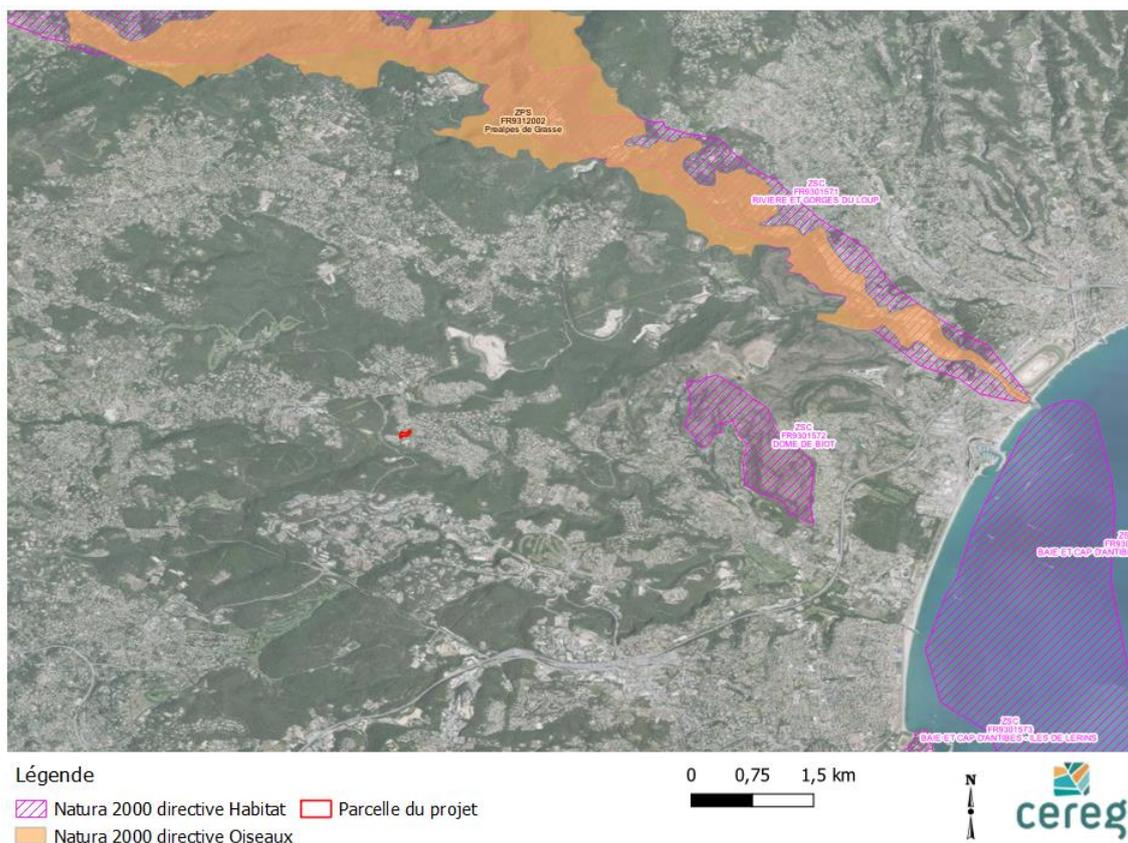


Illustration 2 : Zones Natura 2000 les plus proches de la zone du projet. (Source : DREAL PACA)

## B.II. INVENTAIRES REMARQUABLES

La zone du projet n'est pas au niveau d'une ZNIEFF. En revanche, elle est proche de :

- La ZNIEFF de type 2 « Prairies et cours de la Brague et ses principaux affluents » (930012589), à 300 m au Sud.
- La ZNIEFF de type 2 « Forêts de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque » (930020153), à 150 m au Sud-Ouest.

Plus loin, on trouve également :

- La ZNIEFF de type 1 « Massif de Biot » (930012591), à 2,2 km au Nord-Est de la zone du projet.

Au vu de la grande proximité avec deux ZNIEFF, **une attention particulière sera portée aux aspects biodiversité et fonctionnalité de l'écosystème.**

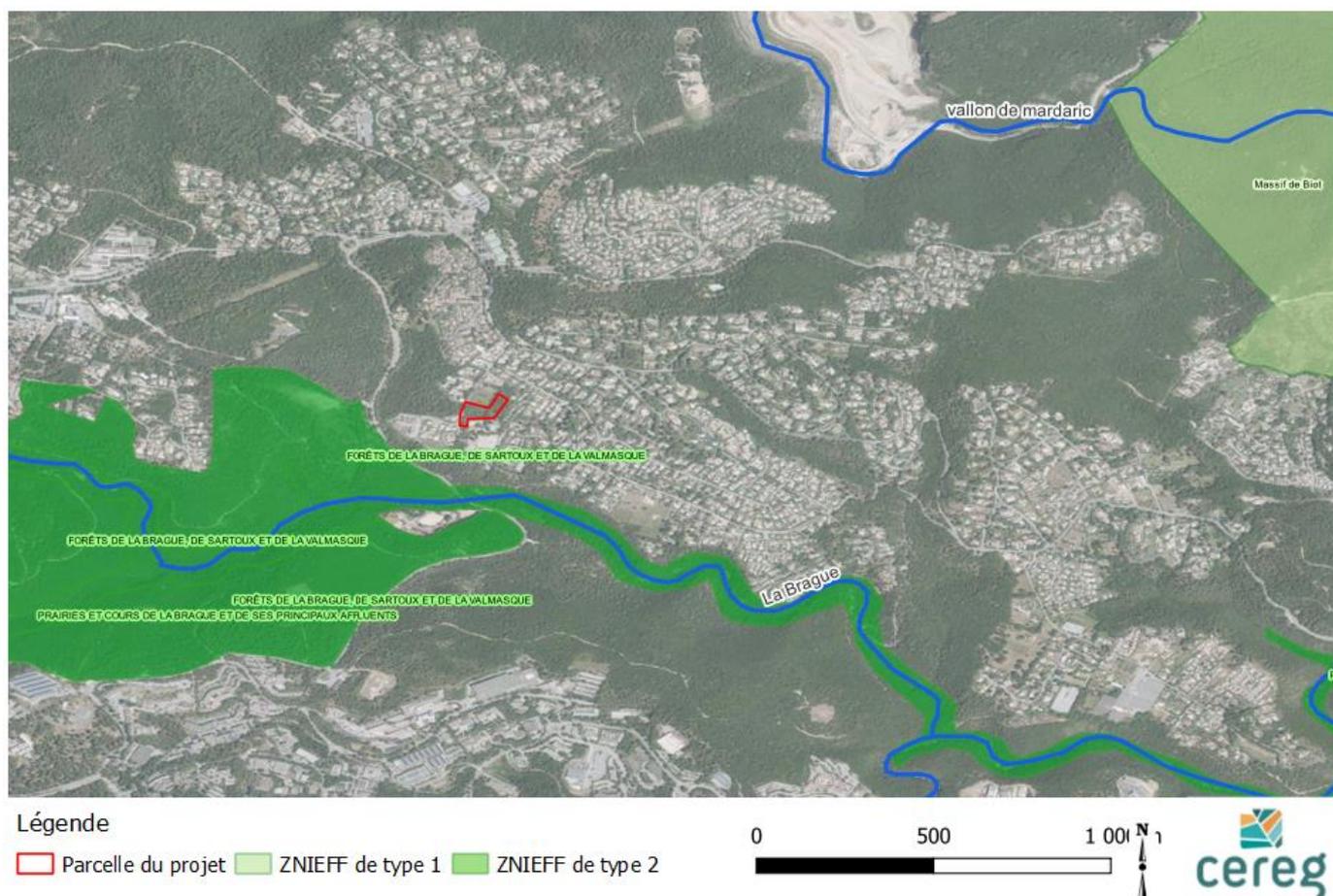


Illustration 3 : ZNIEFF à proximité de la zone du projet. (Source : DREAL PACA)

## B.III. PLAN NATIONALS D’ACTIONS (PNA)

La zone est concernée par la Plan National d’Action (PNA) du Lézard ocellé, dont la présence est hautement probable sur la parcelle. Ce pré-diagnostic écologique permettra de déterminer plus précisément les enjeux vis à vis de cette espèce.

## B.IV. AUTRES ZONAGES

Aucun autre zonage environnemental n’est présent au sein de la zone d’étude.

Au niveau du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, des attentions particulières seront également à porter pour les incidences et mesures associées). En effet, la zone du **projet est incluse dans ou est à proximité des zones SRCE suivantes** :

- Réservoir SRCE FR93RS343 (« Basse Provence Calcaire ») à remettre en bon état. La zone du projet est intégralement incluse dans ce réservoir qui couvre la majorité des communes de Biot et de Valbonne, et s’étend plus au nord également sur les communes avoisinantes. C’est une zone de trame forestière ouverte.
- Cours d’eau SRCE de « la Brague » à remettre en bon état également (SRCE FR93RL727), qui passe à 300m au Sud de la zone du projet ;

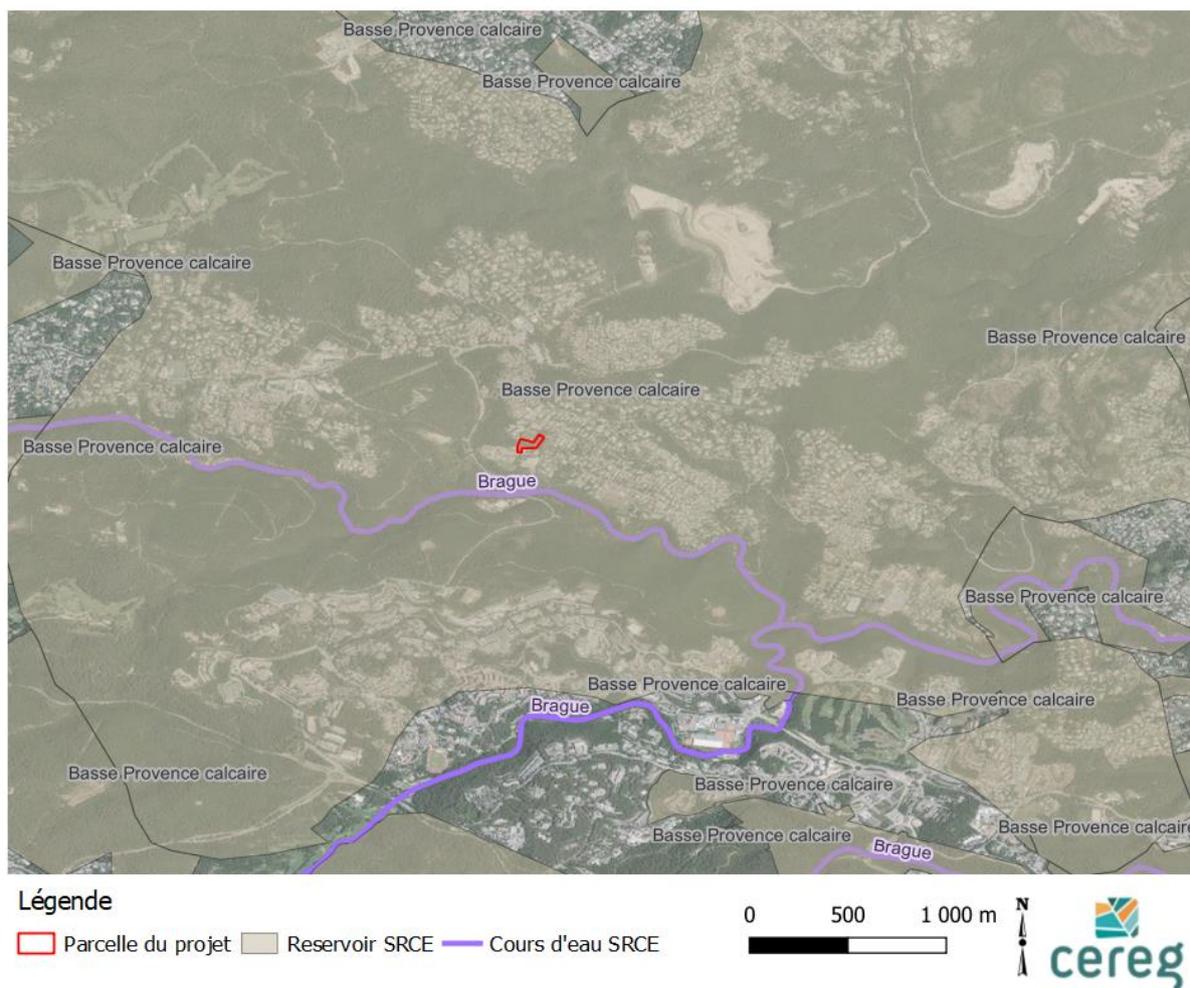


Illustration 4 : Zones SRCE au droit ou à proximité de la zone du projet.

# C. RELEVES DE TERRAIN



## C.I. METHODOLOGIE D'ETUDE

### C.I.1. Conditions de terrain

Une journée de terrain a été réalisée sur la zone d'étude en avril 2023.

Tableau 1 : Tableau des inventaires de terrain

Intervenant	Spécialité	Groupe biologique recherché	Date de terrain	Météorologie (T° moy, climat)	Amplitude horaires
Laura METERREAU	Fauniste	Reptiles, amphibiens, oiseaux, mammifères, invertébrés, habitats, flore	20/04/2023	15°C – Ensoleillé	10h30 – 14h30
Noa LEDRU	Stagiaire écologue				

### C.I.2. Méthodologie

Durant cette phase de prospection, l'intégralité de la surface de la zone d'étude a été parcourue. Les conditions de terrain se sont avérées propices à l'observation de la flore et de la faune (ensoleillement et absence de précipitations).

Différentes investigations ont été menées :

- **Localisation et délimitation des divers habitats naturels** : ces habitats ont par la suite été caractérisés selon la typologie EUNIS.
- **Inventaire des espèces végétales présentes** : l'ensemble de la flore observée sur le terrain a été listée.
- **Inventaire des espèces animales présentes** : les observations de la faune ont été réalisées à la vue ainsi qu'à l'écoute pour dresser une liste exhaustive des espèces présentes sur le site.

### C.I.3. Evaluation des enjeux de conservation

#### C.I.3.1.1. Enjeu régional

Cette évaluation repose sur trois critères :

- **Protection juridique** : Niveau de protection de l'espèce à l'échelle européenne, nationale et régionale.
- **Responsabilité** : Inscription de l'espèce sur liste rouge (nationale ou régionale), existence d'un PNA pour l'espèce (Plan National d'Action) ou espèce déterminante ZNIEFF.
- **Sensibilité écologique** : Taille de l'aire de répartition de l'espèce, son amplitude écologique (capacité de tolérance de l'espèce face à un changement environnemental), son abondance (niveau de rareté) et la tendance des populations.

A partir de ces trois éléments, six niveaux d'enjeux peuvent être attribués :

Tableau 2 : Critères de définition des différents niveaux d'enjeux régionaux de conservation

Enjeu régional de conservation	Critères de définition
<b>Très fort</b>	Espèces bénéficiant d'un statut de protection réglementaire et à haute responsabilité nationale ou régionale.
<b>Fort</b>	Espèces bénéficiant d'un statut de protection réglementaire et un niveau de responsabilité national ou régional élevé.

<b>Modéré</b>	Espèces non obligatoirement protégées et dont la responsabilité nationale ou régionale est modérée. Leur aire de distribution est limitée et/ou la tendance des populations est en déclin.
<b>Faible</b>	Espèces éventuellement protégées mais à faible niveau de responsabilité au niveau national ou régional.
<b>Très faible</b>	Espèces non protégées ou espèces adaptées aux milieux anthropisés.
<b>Nul</b>	Espèces allochtones ou exotiques envahissantes.

### C.I.3.1.2. Enjeu local

En complément de l'enjeu régional des espèces, un enjeu local de conservation a été attribué à chacune des espèces identifiées durant la prospection de terrain afin d'évaluer l'importance de la préservation de l'espèce à l'échelle de la zone d'étude.

Tableau 3 : Critères de définition des différents niveaux d'enjeux locaux de conservation

Enjeu local de conservation	Critères de définition
<b>Très fort</b>	La zone d'étude représente un refuge pour l'espèce à l'échelle européenne, nationale et/ou régionale (intègre toutes les espèces endémiques du territoire).
<b>Fort</b>	La répartition européenne, nationale ou régionale de l'espèce peut être vaste mais la zone d'étude abrite un effectif significatif de la population locale et l'habitat joue un rôle important dans au moins une partie du cycle biologique de l'espèce.
<b>Modéré</b>	L'aire de distribution des espèces est limitée et/ou la tendance des populations est en déclin.
<b>Faible</b>	Les espèces réalisent leur cycle de vie au sein d'un habitat présent dans la zone d'étude mais ce dernier est très bien représenté sur le territoire à l'échelle locale ou ces espèces disposent d'une forte valence écologique (capacité d'adaptation au changement environnemental).
<b>Très faible</b>	Espèces non protégées ou espèces adaptées aux milieux anthropisés ne réalisant pas leur cycle de vie au sein des habitats contenus dans la zone d'étude (ex : survol occasionnel)
<b>Nul</b>	Espèces allochtones ou exotiques envahissantes.

## C.II. BASES DE DONNEES CONSULTEES

Afin de compléter l'inventaire réalisé sur le terrain, diverses bases de données ont été consultées afin de pouvoir identifier les espèces à enjeu potentielles pouvant être retrouvées sur la zone d'étude tout au long de l'année.

Tableau 4 : Bases de données et anciens rapports consultés

Structure	Date de consultation	Lien de consultation	Type de données récoltées
SILENE	31/03/2023	<a href="https://silene.eu/">https://silene.eu/</a>	Données avifaunistiques, mammalogiques, entomologiques, herpétologiques, botaniques
LPO	31/03/2023	<a href="https://www.faune-lr.org">https://www.faune-lr.org</a>	
INPN	31/03/2023	<a href="https://inpn.mnhn.fr/accueil/index">https://inpn.mnhn.fr/accueil/index</a>	

## C.III.RESULTATS DES RELEVES DE TERRAIN

### C.III.1. Habitats

Au total, **deux habitats** naturels, semi-naturels et anthropiques ont été recensés au sein des zones d'étude. Pour chacun d'entre eux, une correspondance avec la nomenclature EUNIS a été réalisée. Leur état de conservation ainsi que leur enjeu de conservation ont été évalués. Un fort enjeu de conservation renvoie à une forte naturalité du milieu tandis qu'un faible enjeu de conservation correspond à des milieux majoritairement anthropisés. L'état de conservation a également été évalué en fonction du degré de conservation, de sa fonctionnalité et de son degré de dégradation. L'état de conservation ne sera pas évalué sur les habitats anthropisés, qui de par leur nature ne sont plus naturels.

Tableau 5 : Habitats identifiés sur la zone d'étude

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Surface totale (m <sup>2</sup> )	Descriptif	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Pinède	G3	1 843	Une pinède est présente à l'Ouest de la zone d'étude. Au Nord de cette pinède se trouve un milieu présentant des plantes ornementales. Au Sud-ouest de cette pinède se trouve également un alignement de Cyprès commun ( <i>Cupressus sempervirens</i> ).	Bon	Faible
Chênaie	G1	9 573	Une chênaie de Chêne vert ( <i>Quercus ilex</i> ) est présente sur l'ensemble de la zone d'étude. Par endroit, la strate herbacée et arbustive est très peu présente, notamment au Sud de la zone d'étude. Au Nord cependant, le sous-bois est composé majoritairement par du Lierre grimpant ( <i>Hedera helix</i> ). A certains endroits, la chênaie est composée par de nombreux enrochements.	Bon	Faible

Chênaie ouverte



Pinède avec alignement de Cyprès commun



Chênaie présentant du Lierre grimpant



Chênaie présentant des enrochements

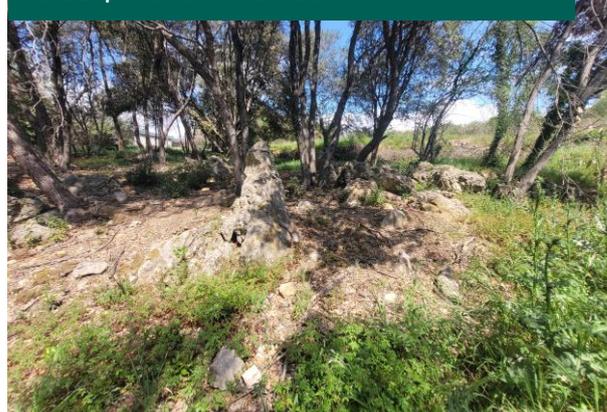


Illustration 5 : Photographies des habitats présents sur la zone d'étude



Illustration 6 : Habitats présents sur la zone d'étude

## C.III.2. Flore

Au total, **soixante-neuf espèces végétales** ont été contactées dans la zone d'étude lors de la prospection de terrain (liste complète en annexe 1). **Aucune d'entre elles ne présente un enjeu au sein de la zone d'étude.**

Également, une espèce végétale exotique envahissante (EVEE) a été recensée sur la zone d'étude :

Tableau 6 : Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) présentes sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut PACA	PACA méditerranéenne	Localisation
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Majeure	Modérée	Pinède, au niveau de la zone d'influence écologique

Aucune espèce recensée dans les inventaires remarquables et les zonages réglementaires n'est considérée comme présente sur les différents secteurs. La Consoude bulbeuse (*Symphytum bulbosum*), espèce végétale protégée, a été recensée à moins de 300 m de la zone d'étude. Aucun plant de cette espèce n'a toutefois été noté sur la zone d'étude malgré le fait que l'inventaire de terrain ait été réalisé lors de sa période de floraison (mars-avril). Également, aucun habitat favorable à cette espèce n'est présent sur le secteur puisque la Consoude bulbeuse affectionne « les stations fraîches, bien ombragées, les sols alluviaux humides, elle est presque toujours à proximité des cours d'eau, en sous-bois de ripisylves, dans les formations à Canne de Provence ou dans les cours d'eau fortement aménagés, bétonnés ou enrochés » (cf. Plan régional d'actions en faveur de *Symphytum bulbosum* Schimp. 2020-2030).

**Les enjeux du site concernant la flore sont considérés très faibles.**

### C.III.3. Faune

Au total, **dix-huit espèces animales** ont été contactées sur les sept zones d'étude lors de la prospection de terrain (liste complète en annexe 2).

#### C.III.3.1. Invertébrés

**Cinq espèces d'invertébrés ont été recensées sur la zone d'étude.** Parmi ces espèces, aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été recensée sur la zone d'étude. Les cinq espèces d'invertébrés observées sont des espèces communes n'ayant pas de besoins spécifiques pour réaliser leur cycle de vie. Elles présentent un très faible enjeu régional et local.

**De plus, d'après les données bibliographiques, aucune espèce protégée n'est considérée comme présente sur la zone d'étude.**

Concernant les espèces saproxyliques, aucun milieu n'est favorable à leur présence, ces espèces se retrouvant essentiellement dans de vieilles forêts de chênes ou en lisière de forêt. Les chênaies présentes sur la zone d'étude sont trop jeunes pour accueillir ce type d'espèce. De ce fait, les espèces saproxyliques identifiées dans le réseau Natura 2000 « Baie et cap d'Antibes – Ile de Lerins » (6.8 km) et « Rivière et gorges du loup » (4.7 km) ne sont pas considérées comme présentes sur le secteur.

Concernant les odonates, une espèce protégée est notée dans la bibliographie : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). Cependant, aucun cours d'eau ni de point d'eau favorable à cette espèce n'a été identifié sur la zone d'étude. L'espèce pourrait être présente au niveau de la Brague, située à 300 m environ au Sud du secteur étudié.

Enfin, concernant les lépidoptères, l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) est présente dans le réseau Natura 2000 « Dôme de Biot » (3.5 km), « Baie et cap d'Antibes – Ile de Lerins » (6.8 km) et « Rivière et gorges du loup » (4.7 km). Cette espèce a besoin d'une plante hôte particulière (l'Eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum*)) pour assurer son cycle de vie. Cependant, aucun plant de cette plante hôte n'a été identifié sur la zone d'étude. De plus, les milieux constatés sur la zone d'étude ne correspondent pas à l'Eupatoire à feuilles de chanvre puisque l'espèce se développe sur des prairies hygrophiles et le long des cours d'eau permanents.

Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est également présent dans le réseau Natura 2000 situé à proximité de la zone d'étude. Cette espèce de lépidoptère a également besoin d'une plante hôte particulière pour réaliser son cycle de vie : la Succise des prés (*Succisa pratensis*). Cependant, aucun plant de cette espèce végétale n'a été identifié et aucun milieu favorable à l'espèce n'a été constaté sur la zone d'étude puisqu'elle affectionne les milieux humides.

**Les enjeux du site concernant les invertébrés sont considérés à très faibles.**

#### C.III.3.2. Amphibiens

**Durant la prospection de terrain, aucune espèce d'amphibiens n'a été observée.**

De plus, aucun amphibien présent dans la bibliographie (Crapaud épineux, Pélodyte ponctué et Grenouille agile) ne peut être présent sur le secteur étudié puisqu'aucun point d'eau ni de cours d'eau n'a été recensé sur le secteur. Seule la Brague est présente à environ 300m au Sud de la zone d'étude et pourrait accueillir ces trois espèces.

Les points d'eau présents à proximité immédiate de l'aire d'étude sont des points d'eau artificialisés et constituent majoritairement des pièges à faune (ex : piscines). De ce fait, aucune espèce d'amphibiens n'est considérée comme présente sur la zone d'étude.

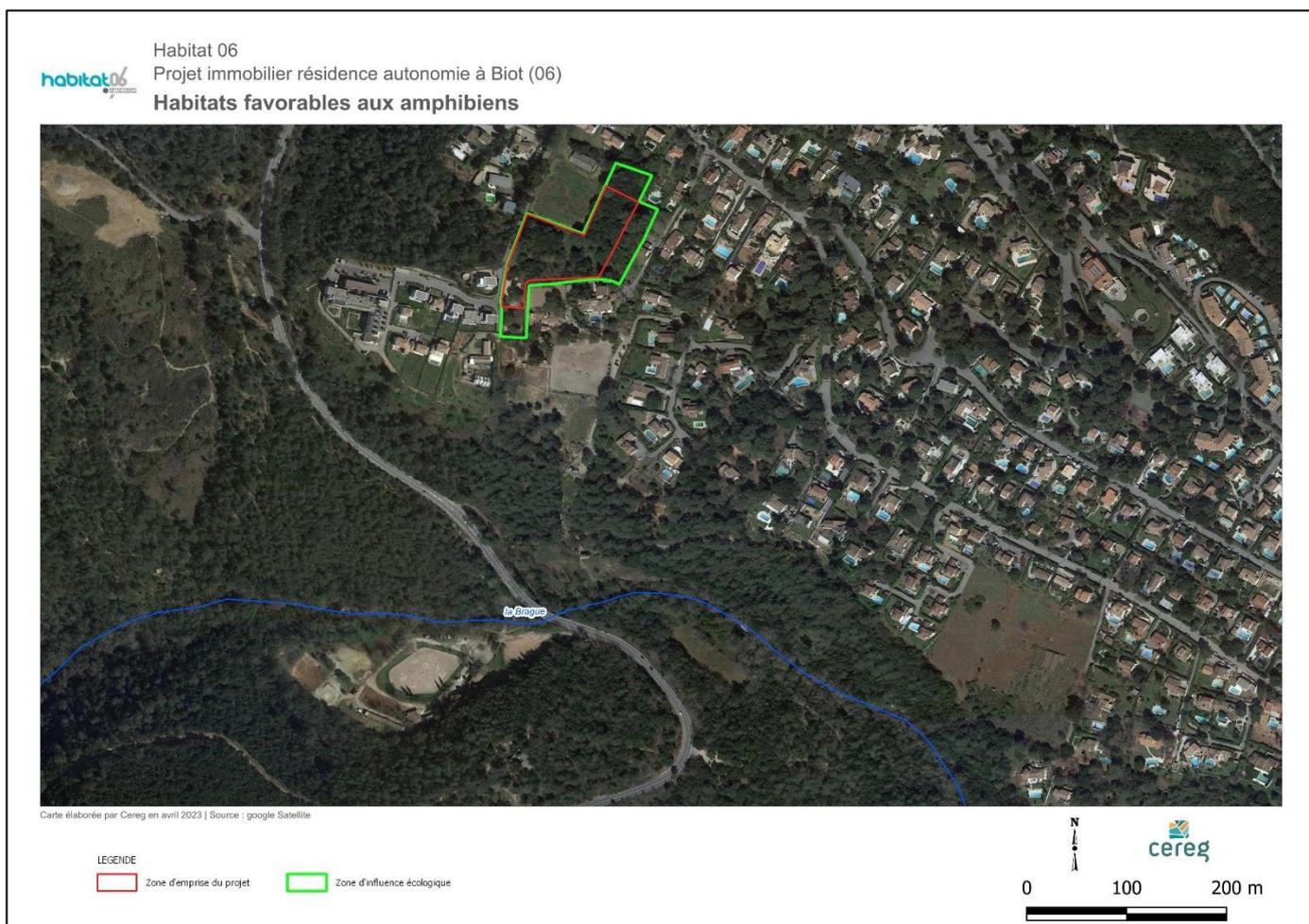


Illustration 7 : Localisation des habitats favorables aux amphibiens

**Aucun enjeu lié aux amphibiens n'est à noter sur la zone d'étude.**

### C.III.3.3. Reptiles

**Durant la prospection de terrain, une espèce de reptiles a été observée : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) qui présente un faible enjeu régional de conservation.**

Le Lézard des murailles est une espèce ubiquiste qui est présente dans une large gamme d'habitats. De ce fait, malgré une forte probabilité de retrouver l'espèce au niveau des enrochements présents sur la zone d'étude, l'espèce peut être présente sur l'ensemble de la zone d'étude.

De plus, d'après les données bibliographiques, une espèce de reptiles à enjeu régional de conservation modéré peut être présente sur la zone d'étude : la **Coronelle girondine (*Coronella girondica*)**.

Le Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) est présent dans le réseau Natura 2000 « Baie et cap d'Antibes – Ile de Lerins » situé à environ 6.8 km de la zone d'étude. Cependant, cette espèce n'est pas considérée comme présente sur le secteur puisqu'aucun milieu favorable à sa présence n'a été identifié. En effet, ce reptile affectionne les milieux rocheux secs présentant des fissures très étroites. Malgré la présence d'enrochements sur la zone étudiée, ces micro-habitats semblent trop peu présents pour que le Phyllodactyle d'Europe soit présent.

<p><b>Coronelle girondine – <i>Coronella girondica</i></b></p>	 <p style="text-align: right;"><i>Source : B.Dupont</i></p>
<p><u>Généralités</u></p> <p>La Couleuvre girondine occupe les milieux secs, surtout les forêts claires, les haies, les bords de chemins, les voies ferrées, les friches. On l'observe souvent autour des vieux tas de végétaux et dans les endroits pierreux (tas de pierres, murs de pierres sèches...). Elle peut cependant être présente au bord des zones humides. Elle s'accomode également très bien au milieu urbain.</p>	
<p><u>Remarques sur le site d'étude</u></p> <p>Aucun individu de cette espèce n'a été observée sur la zone d'étude. Cependant, la Coronelle girondine pourrait être présente sur l'ensemble de la zone d'étude et plus particulièrement au niveau des enrochements.</p>	<p style="text-align: center;">Enjeu régional : <b>Modéré</b></p> <p style="text-align: center;">Enjeu local : <b>Modéré</b></p>

La zone d'étude se trouve dans le **PNA du Lézard ocellé (*Timon lepidus*)**, qui présente un fort enjeu régional de conservation. L'espèce occupe les milieux secs de type méditerranéen telles que les pelouses sèches et les garrigues. La présence du lézard sur un secteur dépend avant tout de la présence d'abris (amas de pierres, terriers creusés par d'autres animaux, fissures dans la roche, murets de pierres sèches...) qui offrent à l'espèce une protection thermique, de refuge contre les prédateurs ou des sites d'hibernation. Des enrochements ont été notés sur la zone d'étude mais ne semblent pas assez denses pour accueillir le Lézard ocellé. Aucun terrier n'a par ailleurs été constaté sur la zone d'étude. De plus, le tissu urbain semble trop important et les habitats présents sur les habitations alentours ne sont pas favorables à ce reptile. Cette espèce n'est pas considérée comme présente sur le secteur étudié.



Illustration 8 : Enrochements présents sur la zone d'étude



Illustration 9 : Localisation des habitats favorables aux reptiles

Les enjeux du site concernant les reptiles sont estimés à modérés.

### C.III.3.4. Oiseaux

Au total, **onze espèces d'oiseaux** ont été entendues et observées sur la zone d'étude, à savoir une espèce à enjeu régional de conservation modéré (la **Fauvette mélanocéphale** (*Sylvia melanocephala*)) et dix espèces à très faible enjeu régional de conservation.

La Fauvette mélanocéphale occupe généralement des habitats arbustifs comme les maquis et construit son nid dans un arbuste ou un buisson. Aucun habitat similaire pouvant accueillir l'espèce n'a été recensé sur la zone d'étude. L'espèce peut cependant être de chasse sur le site d'étude. La Fauvette mélanocéphale présente un faible enjeu local.

D'après les données bibliographiques, deux espèces à enjeu régional de conservation modéré peuvent être présentes sur la zone d'étude : le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) et le **Serin cini** (*Serinus serinus*).

Deux espèces d'oiseaux sont recensées dans la ZNIEFF de type II « Prairies et cours de la Brague et de ses principaux affluents » : le Héron pourpré (*Ardea purpurea*) qui présente un très fort enjeu régional de conservation et le Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*) qui présente un fort enjeu régional de conservation.

Ces deux espèces ne sont pas considérées comme présentes sur la zone d'étude. En effet, le Héron pourpré se reproduit au bord des lacs et des marécages présentant des roselières étendues. En dehors de la période de reproduction, l'espèce est présente dans des zones humides bordées de végétation. Le Crabier chevelu quant à lui est présent au niveau des estuaires, des mares, les lacs présentant une épaisse végétation. **Aucun de ces milieux n'a été identifié sur la zone d'étude, le secteur étudié ne correspond pas donc pas à ces deux espèces protégées, que ce soit pour la reproduction mais également pour la chasse.**

Concernant les espèces présentes dans le réseau Natura 2000 « Préalpes de Grasse », situé à environ 4.7 km au Nord-Est de la zone d'étude, ces dernières ne sont pas considérées comme nicheuses sur le secteur étudié. En effet, les espèces identifiées dans la ZPS ont besoin d'habitats spécifiques pour se reproduire qui n'ont pas été inventoriés sur la parcelle. Le Grand-duc d'Europe et l'Aigle royal par exemple sont présents aux abords de falaises et d'escarpements rocheux. La Pie-grièche écorcheur quant à elle a besoin d'arbustes et de buissons touffus pour la nidification. Le Circaète Jean-le-Blanc a besoin de zones semi-désertiques et des sols couverts de broussailles pour qu'il soit présent.

Enfin, certaines espèces sont inféodées à des milieux aquatiques qui ne sont pas présents sur la zone d'étude comme le Martin-pêcheur d'Europe.

<h3>Serin cini – <i>Serinus serinus</i></h3>	
<p><u>Généralités</u></p> <p>Le Serin cini est présent dans des milieux semi-ouverts présentant des arbres (feuillus ou résineux) ainsi que des arbustes nécessaires à sa nidification. Des espaces ouverts présentant une strate herbacée importante doivent également être à proximité immédiate pour chasser. Il apprécie les peuplements de conifères, notamment les épicéas, les pinèdes pour nicher.</p> <p>L'espèce se nourrit essentiellement de graines herbacées, de bourgeons et de petites fleurs.</p> <p>Concernant la reproduction, celle-ci se déroule de février à août. Le nid est une petite coupe construite dans une fourche d'un arbre ou d'un arbuste à feuillage dense.</p>	 <p>Source : O. DELZONS, INPN</p>
<p>Enjeu régional : <b>Modéré</b></p>	
<p><u>Remarques sur le site d'étude</u></p> <p>Aucun individu de cette espèce n'a été observée lors des inventaires de terrain. Cependant, l'espèce pourrait nicher au niveau de la pinède présente à l'Est de la zone d'étude et pourrait notamment être présente au niveau de l'alignement de Cyprès commun.</p>	
<p>Enjeu local : <b>Modéré</b></p>	

<h3>Verdier d'Europe – <i>Chloris chloris</i></h3>	
<p><u>Généralités</u></p> <p>Le Verdier d'Europe est un oiseau commun, très anthropophile, résidant au sein de milieux boisés arborés ouverts, feuillus ou mixtes. En période de reproduction, il recherche des espaces arborés ou arbustifs au feuillage dense pour dissimuler son nid. En saison internuptiale, il fréquente davantage les milieux plus ouverts tels que les friches, les cultures, les bocages ou encore les parcs et jardins à la recherche de graines pour se nourrir.</p> <p>La menace principale pour cette espèce semble provenir de l'utilisation massive de produits chimiques pour l'agriculture moderne. Malgré que les populations semblent globalement stable à l'échelle européenne, une diminution progressive des effectifs reste notable à l'échelle nationale.</p>	 <p>Source : Oiseaux.net</p>
<p>Enjeu régional : <b>Modéré</b></p>	
<p><u>Remarques sur le site d'étude</u></p> <p>Aucun individu de cette espèce n'a été observé lors des inventaires de terrain. Cependant, l'espèce pourrait être présente pour la nidification au niveau de la chênaie.</p>	
<p>Enjeu local : <b>Modéré</b></p>	

Concernant les dix espèces à très faible enjeu de conservation, ces espèces sont communes et peuvent être présentes sur l'ensemble de la zone d'étude, notamment au niveau des chênaies. Ces espèces présentent un enjeu local estimé à très faible.

**Les enjeux du site concernant les oiseaux sont estimés à modérés.**

### C.III.3.5. Mammifères

Durant la prospection de terrain, une espèce de mammifères présentant un faible enjeu régional de conservation a été recensée sur la zone d'étude : l'**Écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*). L'espèce étant une espèce forestière, peut être présente sur l'ensemble de la zone d'étude pour réaliser son cycle de vie. L'écureuil roux présente un enjeu local estimé à faible.

Concernant les chiroptères, aucune espèce n'a été observée lors des inventaires de terrain. Dans la chênaie présente sur la zone d'étude, aucun arbre à cavité qui pourrait servir de gîte pour les chiroptères n'a été identifié. De plus, les espèces identifiées dans la bibliographie gîtent au niveau de milieux souterrains naturels et artificiels (Minoptère de Schreibers, Petit Murin, rhinolophe euryale, Petit rhinolophe) ou au niveau de combles, grottes, cavités de toutes sortes (Grand rhinolophe). Aucune zone de gîte pour les chauves-souris n'est donc présente sur la zone d'étude. Cependant, il est possible le Grand rhinolophe puisse venir y chasser. En effet, cette espèce est capable de chasser au niveau de ripisylves ainsi qu'au niveau de forêts de feuillus. Egalement, la chênaie, présente sur l'ensemble de la zone étudiée, est un corridor de déplacement pour les chiroptères, notamment vers les boisements situés à l'Ouest de la zone d'étude et vers la Brague qui se situe au Sud.

<p><b>Grand rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i></b></p> <p><u>Généralités</u></p> <p>Le Grand Rhinolophe se retrouve dans les milieux semi-ouverts, jusqu'à 1500-2000m d'altitude. Il est présent dans presque l'ensemble du territoire français, bien que plutôt rare dans le Nord-Est. Il affectionne les paysages diversifiés : boisements clairs, vergers, pâture, agglomérations, eaux stagnantes...</p> <p>En hiver, l'espèce gîte en colonies dans des cavités souterraines naturelles (grottes...) ou artificielles (carrières, caves, galeries de mines...). Les températures doivent être fraîches et l'hygrométrie importante. En été, elle s'installe dans des combles de bâtiments chaudes et sombres (châteaux, greniers...), parfois en milieu souterrain (caves, grottes...).</p> <p>Le Grand Rhinolophe se déplace le long des lisières forestières et des haies. Il chasse à de préférence à l'affût mais aussi en vol, non loin de son gîte (environ 5 km), dans des milieux très variés : boisements, prairies bocagères, sous-bois, vergers, parcs, étendues d'eau... Il capture des lépidoptères, des diptères, des trichoptères, des coléoptères...</p> <p><u>Remarques sur le site d'étude</u></p> <p>Aucun individu de cette espèce n'a été contacté sur la zone d'étude. Cependant, au vu des milieux présents sur la zone étudiée, la chênaie peut être une zone de chasse pour l'espèce.</p>	 <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Source : Raphael Colombo, PNA des chiroptères</p> <div style="background-color: #FFD700; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Enjeu régional : <b>Fort</b></p> </div> <div style="background-color: #FFFF00; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Enjeu local : <b>Modéré</b></p> </div>
--	--

**Les enjeux du site concernant les mammifères sont estimés à modérés, notamment par la présence d'une zone de chasse probable pour le Grand rhinolophe.**

## C.IV.ZONES A ENJEU

### Zones évaluées à enjeux modérés :

Au sein de la zone d'étude présentant les enrochements sont favorables à des reptiles comme le Lézard des murailles mais aussi à la Coronelle girondine. Par conséquent, ces micro-habitats ont un enjeu de conservation estimé à modéré.

La chênaie est principalement la zone de chênaie présentant un couvert arboré le plus dense présente un enjeu de conservation modéré puisqu'il permet la reproduction notamment du Verdier d'Europe mais également de l'Ecureuil roux.

Enfin, des zones de pinèdes peuvent être favorables à la nidification du Serin cini, notamment les zones présentant du Cyprés commun.

### Zones évaluées à enjeux faibles :

Les chênaies les plus ouvertes présentent un faible enjeu de conservation. Elles sont favorables à la reproduction d'oiseaux communs mais peuvent aussi servir comme zone de chasse pour les chiroptères.



Illustration 10 : Enjeux présents sur la zone d'étude

## C.V. IMPACTS DU PROJET SUR LA BIODIVERSITE

Au vu projet d'aménagement prévu sur la zone d'étude, c'est-à-dire la création d'une résidence autonomie à Biot, la destruction d'une partie de la chênaie présente sur la zone d'étude est à prévoir. La diminution de la superficie de la chênaie entraîne une destruction partielle d'habitats de reproduction de certains oiseaux mais également un habitat pour l'Ecureuil roux. Cependant, il est à noter que la chênaie ne sera pas entièrement détruite par le projet d'aménagement, la chênaie se trouvant au Nord de la zone d'étude et une partie au Sud-est sera entièrement conservée et évitée par les opérations (soit 2 055 m<sup>2</sup> au total). **Au total, 56 arbres de haute et petites tiges seront supprimés et 49 seront conservés (Illustration 11). Il est également à noter qu'en phase d'exploitation, 38 arbres de hautes tiges seront plantés au sein des espaces verts de la résidence. Les impacts sont toutefois estimés à modérés.**

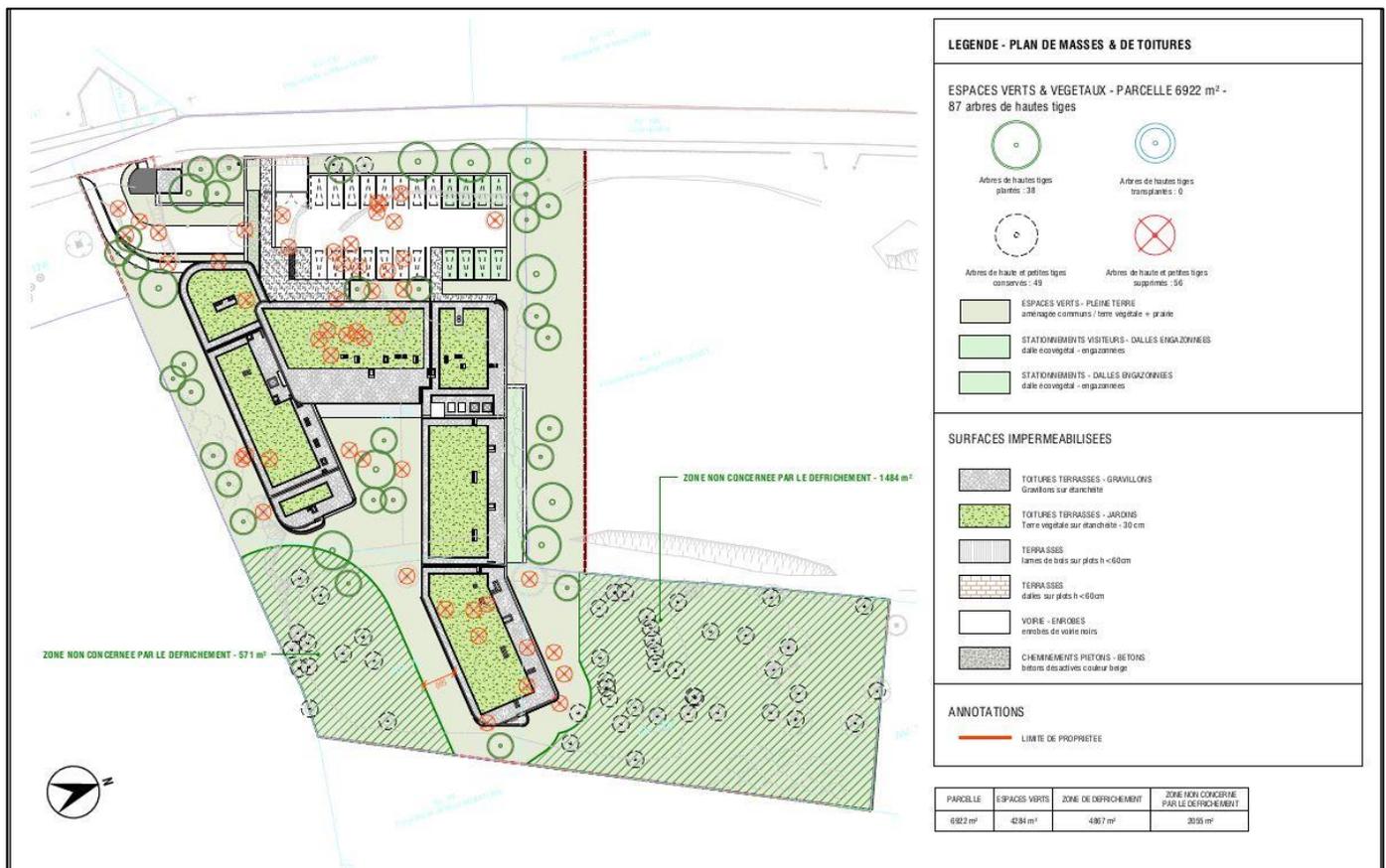


Illustration 11 : Plan de masse, plan paysager et zone de défrichement sur la zone d'étude

Concernant les enrochements favorables aux reptiles, la zone d'enrochement présente à l'Ouest de la zone d'étude sera entièrement supprimée. Le parking (en partie drainant) ainsi qu'une partie de la résidence sera installée sur cet emplacement. Cette destruction engendre une destruction partielle d'habitats de reproduction pour les reptiles. L'impact est estimé à modéré. Le projet d'aménagement de la résidence autonomie entraîne une perturbation temporaire de la faune (herpétologique et ornithologique principalement) en phase chantier.

**Les impacts du projet d'aménagement sur la biodiversité sont estimés à modérés. Afin de les réduire, des préconisations écologiques sont émises à la suite de ce rapport.**



Habitat 06  
Projet immobilier résidence autonomie à Biot (06)  
**Impacts du projet sur la biodiversité**



Carte élaborée par Cereg en avril 2023 | Source : google Satellite

LEGENDE

Zone d'emprise du projet	Faible	Bâti	Parking drainant	Toiture végétalisée
Zone d'influence écologique	Plan de masse	Jardins sur dalle	Terrasses	Voirie accès parking
Modéré	Accès piéton	Parking	Toiture gravillonnée	



Illustration 12 : Impacts du projet sur la biodiversité

## C.VI.RECOMMANDATIONS

En raison de la nature du projet, de sa localisation et de son emprise, plusieurs recommandations afin de limiter les potentiels impacts sont proposées.

### C.VI.1. Evitement

**Aucune mesure d'évitement** n'est envisagée sur ce projet d'aménagement d'une résidence autonomie.

### C.VI.2. Réduction

- **Adapter la phase de chantier à la phénologie des espèces** en programmant le commencement des travaux hors de la période de nidification des oiseaux, de la période de reproduction des reptiles et des mammifères. Il est donc préconisé de commencer les travaux d'octobre à décembre. En effet, des espèces protégées sont présentes ou potentiellement présentes sur les zones d'étude et toute perturbation pendant la phase de reproduction doit être évitée.
- **Délimiter et respecter les emprises du projet** afin de ne pas impacter les milieux naturels présents aux alentours de la zone d'étude. Cela permettra également de garder intact les zones de refuge pour la faune présente, notamment la chênaie présente au Nord et au Sud-est de la zone d'étude.

- **Mettre en place un chantier vert sur les secteurs afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours.** De ce fait, des bacs de rétention et de décantation seront installés sur le site pour éviter la pollution des sols et des eaux, une aire étanche sera prévue au niveau des aires de stockage des produits polluants ainsi que des zones de stationnement des engins et des poids lourds afin d'éviter toute pollution du sol.
- **Mettre en place des espèces floristiques notamment mellifères** au niveau des espaces verts prévus ainsi qu'au niveau des toitures terrassées afin de favoriser la présence des insectes pollinisateurs et ainsi augmenter la richesse faunistique sur la zone d'étude.
- **Déplacer les enrochements favorables aux reptiles** qui seront supprimés lors de la phase chantier de manière délicate avant la phase travaux au niveau de zones préservées ou à proximité immédiate de la zone de chantier afin de conserver des zones de refuges pour l'herpétofaune. La période la plus favorable pour déplacer ces micro-habitats se situe après la période de reproduction des espèces et avant la période d'hibernage, à savoir en octobre.
- **Créer des habitats favorables aux reptiles**, comme des hibernaculum ou des pierriers, afin d'augmenter la présence de l'herpétofaune sur la zone d'étude. Ces habitats permettront notamment l'hivernage et l'estivage de ces espèces.

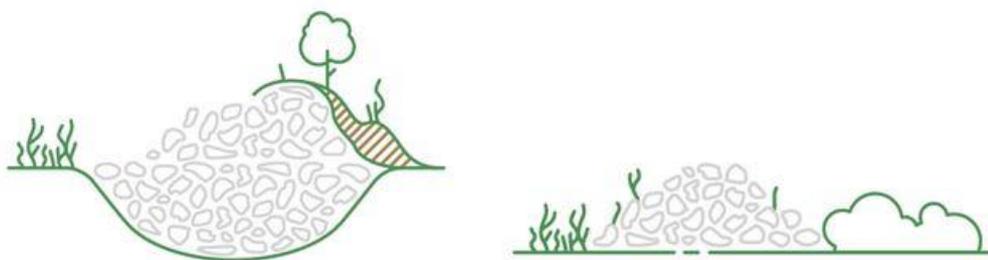


Illustration 13 : Exemple d'hibernaculum (à gauche) et d'un pierrier (à droite) (Source : Lifeinquarries)

- **Mettre en place un aménagement paysager pluristratifié (herbacée, arbustive, arborée)** au niveau des espaces verts ce qui permettra de favoriser la présence faunistique sur la zone d'étude ainsi que d'améliorer la connexion des corridors écologiques. Certaines espèces d'oiseaux privilégient par exemple les zones présentant une strate arbustive pour la réalisation de leur cycle biologique. Cet aménagement permettra également de favoriser la présence de l'herpétofaune qui apprécie les milieux denses afin de se protéger des prédateurs.

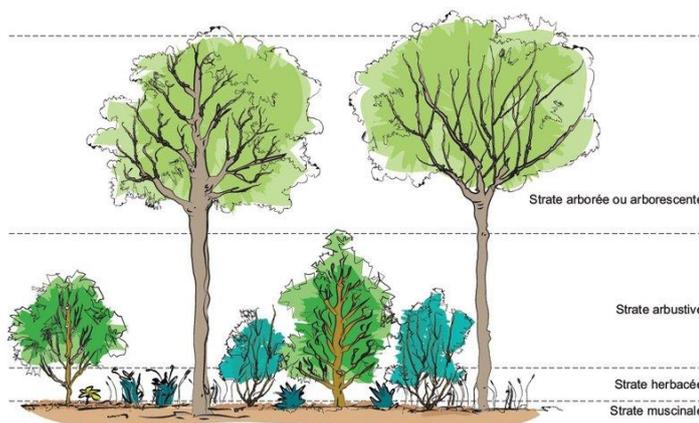


Illustration 14 : Représentation d'une haie multi strate (Source : Stratégie de mise en oeuvre, A. Bergoend)

- Un **accompagnement lors de la phase de défrichage et de chantier** pourra être réalisé par un écologue afin d'accompagner Habitat 06 dans la réalisation des préconisations proposées ci-dessus.

### C.VI.3. Accompagnement

- **Mettre en place des nichoirs** afin de favoriser la présence avifaunistique sur la zone d'étude.



Illustration 15 : Exemple de nichoirs (Gobemouche gris à gauche et Hirondelle rustique à droite) (Source : nichoirs.net, frugall)

- **Mettre en place des gîtes artificiels pour les chiroptères** afin d'augmenter la fréquentation des chiroptères sur la zone d'étude et ainsi favoriser des zones mises-bas et/ou d'hibernation.

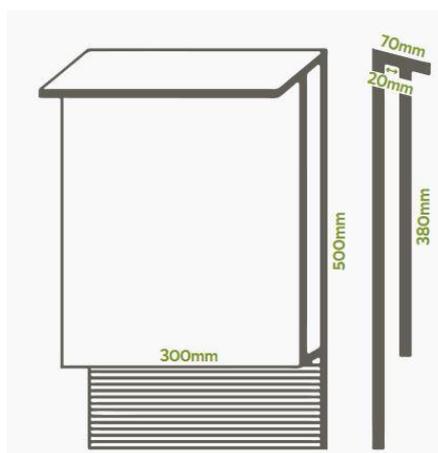


Illustration 16 : Exemple de gîtes à chiroptères (Source : SFEPM)

## GLOSSAIRE

- **Natura 2000** : réseau qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il comprend :
- *Les ZPS (Zones de Protection Spéciale)* : zones définies pour la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.
  - *Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation)* : zones définies pour la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".
- **PNA (Plan National d'Actions)** : outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.
- **Trame verte et bleue** : outil d'aménagement du territoire localisant les continuités écologiques au sein d'un réseau fonctionnel, aussi bien terrestre (trame verte) qu'aquatique (trame bleue).
- **ZNIEFF (Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)** : elles ont été définies à l'issu d'inventaires réalisés pour alimenter l'état des connaissances sur le milieu naturel national. Il en existe deux types :
- *ZNIEFF de type 1* : espaces écologiquement homogènes dont la dénomination relève de la présence d'au moins une espèce et/ou un habitat déterminant(e), c'est-à-dire d'une espèce et/ou d'un habitat rare ou menacé(e).
  - *ZNIEFF de type 2* : grands espaces naturels riches d'un point de vue fonctionnel et/ou paysager représentant généralement d'importants réservoirs biologiques potentiels.

# ANNEXE 1 : Liste des espèces végétales observées

Tableau 7 : Liste des espèces végétales observées et leur état de conservation associé

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Nationale	Liste rouge Nationale	Enjeu régional de conservation	Enjeu local de conservation
<i>Adenocarpus telonensis</i>	Adénocarpe de Toulon	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier amer	-	NA	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier commun, Arbre aux fraises	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée, Gainier commun	-	NA	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge sauvage	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Avena fatua</i>	Avoine folle, Havenon	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Pyracantha coccinea</i>	Buisson ardent	-	DD	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Cedrus atlantica</i>	Cèdre de l'Atlas	-	NA	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge, Valériane rouge	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Carduus pycnocephalus subsp. pycnocephalus</i>	Chardon à capitules denses	-	NE	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé, Gravelin	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Cistus albidus</i>	Ciste blanc, Ciste mâle à feuilles blanches, Ciste cotonneux	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Clematis flammula</i>	Clématite flamme, Clématite odorante	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Coronilla coronata</i>	Coronille couronnée, Coronille des montagnes, Coronille en couronne	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Cotoneaster bullatus</i>	Cotonéaster	-	NA	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Crepis mollis</i>	Crépide molle, Crépis mou	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Cynoglossum creticum</i>	Cynoglosse de Crète, Cynoglosse peint	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Ficus carica</i>	Figuier commun, Figuier de Carie, Caprifiguier, Figuier	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon, Petit houx, Buis piquant	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Fumaria capreolata</i>	Fumeterre grimpante, Fumeterre capréolée	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Galium album</i>	Gaillet dressé	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE

<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse, Petite garance	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Daphne gnidium</i>	Garou, Sain-Bois, Daphné Garou	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Genista hispanica subsp. occidentalis</i>	Genêt d'Espagne, Genêt occidental	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Geranium purpureum</i>	Géranium pourpre	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Dittrichia viscosa</i>	Inule visqueuse	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Pistacia lentiscus</i>	Lentisque, Arbre au mastic	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Hedera helix</i>	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i>	Lin bisannuel	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Medicago rigidula</i>	Luzerne de Gérard, Luzerne rigide	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Malva parviflora</i>	Mauve à petites fleurs	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Celtis australis</i>	Micocoulier de provence, Falabreguier	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Rumex longifolius</i>	Oseille à feuilles allongées, Rumex à feuilles longues	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Oxalis fontana</i>	Oxalide droit, Oxalis droit	-	NA	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Pinus halepensis</i>	Pin blanc de Provence, Pin d'Alep, Pin blanc	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Plantago monosperma</i>	Plantain à une graine	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Prunus brigantina</i>	Prunier de Briançon, Prunier des Alpes	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Raphanus raphanistrum</i>	Ravenelle, Radis sauvage	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Rubus pruinosis</i>	Ronce à feuilles de Noisetier	-	NE	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Smilax aspera</i>	Salsepareille, Liseron épineux	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Tragopogon porrifolius</i>	Salsifis à feuilles de poireau	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Scabiosa atropurpurea</i>	Scabieuse pourpre foncé, Scabieuse des jardins	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Silene italica</i>	Silène d'Italie	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Bituminaria bituminosa</i>	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Urospermum dalechampii</i>	Urosperme de Daléchamps	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Pittosporum tobira</i>	Arbre de Hottentots	-	NA	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Calamintha nepeta</i>	Calament népéta	-	NE	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Quercus coccifera</i>	Chêne kermès	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Coronilla valentina</i>	Coronille de Valence	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Cupressus sempervirens</i>	Cyprès commun	-	NA	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Cupressus arizonica</i>	Cyprès de l'Arizona	-	NA	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Calicotome spinosa</i>	Cytise épineux	-	NE	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier sauce	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Pistacia lentiscus</i>	Pistachier lentisque	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	-	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	NA	NUL	NUL
<i>Salix bebbiana</i>	Saule à feuilles d'olivier	-	NE	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE

Légende :

- Listes rouges :
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible).

# ANNEXE 2 : Liste des espèces animales observées et potentielles\*

Tableau 8 : Liste des espèces animales observées et potentielles\* et leur état de conservation associé

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Nationale	Liste rouge Nationale	Liste rouge PACA	Enjeu régional de conservation	Enjeu local de conservation
Invertébrés	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	LC	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	LC	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	LC	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	LC	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	-	LC	LC	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
Oiseaux	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	PN3	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	PN3	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	PN3	NT	LC	MODERE	FAIBLE
	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	PN3	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	PN3	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	PN3	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet triple-bandeau	PN3	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	PN3	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris*	PN3	NT	VU	MODERE	MODERE
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini*	PN3	VU	LC	MODERE	MODERE
	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe*	PN3	VU	LC	MODERE	MODERE
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	PN2	LC	LC	FAIBLE	FAIBLE
	<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine*	PN3	LC	LC	MODERE	MODERE
	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	PN2	LC	NE	FAIBLE	FAIBLE
Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe*	PN2	LC	NE	FORT	MODERE

Légende :

- **Protection Nationale :**
  - **PN3** : Espèce protégée au niveau national par l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
  - **PN2** : Espèce protégée sur l'ensemble du territoire par l'article 2 de l'arrêté du 08 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et des modalités de leur protection.
  - **PN3** : Espèce protégée sur l'ensemble du territoire par l'article 3 de l'arrêté du 08 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et des modalités de leur protection.
  - **PN2** : Espèce protégée au niveau national par l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- **Listes rouges :**
  - **LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible).
  - **NT** : Quasi-menacée (taxon proche du seuil des espèces menacées)
  - **VU** : Vulnérable (regroupant les espèces menacées de disparition)